

AVIS CONSULTATION DU PUBLIC

SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

(Articles R.512-46-11 à R.512-46-15 du Code de l'Environnement)

SOUMISE A ENREGISTREMENT

△ OBJET : DEMANDE D'ENREGISTREMENT (RÉGULARISATION) POUR L'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT DE PRÉPARATION OU CONSERVATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES D'ORIGINES VÉGÉTALE (CONDITIONNEMENT D'OLIVES)

△ PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET : MONSIEUR STEPHANE VARLET, RESPONSABLE DU PROJET POUR LA SAS CROC'FRAIS – TEL 0237263930

△ EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : ZA LE BOIS GUESLIN – ALLÉE VOIE CROIX – 28630 MIGNIERES

△ RUBRIQUE DE LA NOMENCLATURE : 2220-2-a

△ RAYON D'AFFICHAGE : 1 KILOMÈTRE

△ COMMUNES CONCERNÉES PAR LE RAYON D'AFFICHAGE : THIVARS ET DAMMARIE

△ DUREE DE LA CONSULTATION : 31 JOURS

DU LUNDI 15 JANVIER 2018 AU MERCREDI 14 FÉVRIER 2018

LE DOSSIER EST DÉPOSÉ A LA MAIRE DE MIGNIERES OU LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE SPÉCIAL OUVERT A CET EFFET

LES LUNDIS DE 13H00 À 19H00

LES MARDIS DE 9H00 À 12H00

LES MERCREDIS DE 9H00 À 12H00 ET DE 14H00 À 17H00

LES JEUDIS DE 14H À 17H00

LES VENDREDIS DE 9H00 À 12H00 ET DE 14H00 À 18H00

IL POURRA EGALEMENT ADRESSER TOUTE CORRESPONDANCE A MME LA PREFETE, BUREAU DES PROCEDURES ENVIRONNEMENTALES, OU PAR VOIE ELECTRONIQUE A L'ADRESSE SUIVANTE : REF-ENQUETE-PUBLIQUE@EURE-ET-LOIR.GOUV.FR, AVANT LA FIN DU DELAI DE CONSULTATION DU PUBLIC.

△ INFORMATION : LA DÉCISION D'ENREGISTREMENT OU DE REFUS SERA PRISE PAR MME LA PRÉFÈTE. L'INSTALLATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN ARRÊTE PRÉFECTORAL D'ENREGISTREMENT, ÉVENTUELLEMENT ASSORTI DE PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES AUX PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES FIXÉES PAR L'ARRÊTE MINISTÉRIEL PRÉVU AU I DE L'ARTICLE L.512- 7, OU D'UN ARRÊTE PRÉFECTORAL DE REFUS.

